

Conditions d'accès aux professions de chauffeur taxi/VTC/VMDTR

La carte professionnelle pour exercer le métier de chauffeur de taxi/VTC/VMDTR est délivrée à toute personne qui :

1° Est titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite du véhicule utilisé et pour lequel le délai probatoire est expiré ;

2° Satisfait à une condition d'aptitude professionnelle

L'aptitude professionnelle est constatée par la réussite à un examen, propre à chacune des professions du transport public particulier de personnes. Cet examen comprend des épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve pratique d'admission.

Lors de l'obtention de l'examen, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat délivre une attestation d'aptitude professionnelle.

3° Satisfait à une condition d'honorabilité professionnelle

Certaines condamnations, mentionnés au bulletin n° 2 du casier judiciaire, sont incompatibles avec la profession de conducteur de véhicule de transport particulier (Article R3120-8 du Code des Transports)

Demande de carte professionnelle

Les démarches pour l'obtention de la carte professionnelles sont réalisées en ligne via le site « Démarches-simplifiées » :

Carte professionnelle taxi: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-examen>

Carte professionnelle VTC: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-vtc-examen>

Carte professionnelle VMDTR: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-vmdtr-examen>

Document requis :

- Document d'identité en cours de validité
- Permis de conduire en cours de validité
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement de moins de 3 mois
- Photo d'identité
- Signature
- Certificat médical (CERFA n° 14880*02) établi depuis moins de 2 ans délivré par un médecin agréé par une préfecture
- Attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CMA
- **Uniquement pour la carte taxi** : attestation de formation PSC* ou équivalent établie depuis moins de 2 ans

*Formation premiers secours citoyen